

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Mme Sandrine DARTEVELLE est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Pascal LAITHIER qui donne pouvoir à Mme Sandrine DARTEVELLE, M. Yann MARION qui donne pouvoir à M. Didier BERTOLETTI, M. Christian PASCAL qui donne pouvoir à Mme Catherine CUINET et Mme Adriana DOMERGUE, absente non excusée

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 11 juin 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Election du délégué et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Election du délégué et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Les conseillers ont procédé à l'élection du titulaire et des trois suppléants à bulletins secret. Les résultats sont :

Mme Catherine CUINET, titulaire 10 voix pour

M. Didier ROCHET, suppléant n° 1 : 10 voix pour

M. Christophe CAVEROT, suppléant n° 2 : 10 voix pour

M. Noël POIMBOEUF, suppléant n° 3 : 10 voix pour

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil. Problème de qualité de l'eau potable suite à des travaux de branchement sur le feeder, défaut d'information de la société Gaz et Eaux et retour à la normale le dimanche 15 juin.

Il est rappelé à tous les habitants que les informations de toute nature sont affichées aux trois panneaux municipaux situés à la mairie, au lavoir et au lieu-dit Grand Combe.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter les délibérations qui suivent à l'ordre du jour. pour : 10/10

Achat de matériel informatique du secrétariat : étude des devis

Diagnostic Eclairage Public et Conseil Energie Partagé

Achat de matériel informatique du secrétariat : étude des devis

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'un changement de matériel informatique jugé trop faible pour y installer les nouveaux logiciels. Quatre sociétés ont été sollicitées pour établir un devis conforme aux préconisations demandées par le service informatique du Conseil Général qui effectue la maintenance des logiciels e-magnus :

Après étude des devis, le Conseil Municipal choisit le devis de la société JM Informatique pour un montant de 1224.17 € HT, sollicite une subvention DETR à hauteur de 35 % du montant HT, s'engage sur le plan de financement suivant :

- DETR 1224.17 € HT x 35 % = 428 €

- Fonds libres 1041 €

et autorise Madame le Maire à établir une demande de subvention DETR et à signer tout document afférent à cette acquisition.

pour : 9 contre : 0 abstentions : 1

Diagnostic Eclairage Public et Conseil Energie Partagé

Décision reportée

Vu pour être affiché le 24 juin 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

(Sceau de la mairie)

(Signature)